

Présentation

Le nombre des mesures de protection juridique ne cesse d'augmenter en raison entre autre du vieillissement de la population, et des diverses pathologies (maladies dégénératives ou autres) conduisant à rencontrer un nombre croissant de personnes vulnérables.

Aujourd'hui c'est plus de 800.000 personnes qui font l'objet d'une mesure de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle), soit plus d'1% de la population.

Chaque groupe familial est concerné par la vulnérabilité d'un proche.

Il est important que les professionnels gravitant autour des personnes vulnérables aient une formation spécifique sur la gestion de leur patrimoine qui requiert une maîtrise du droit des personnes (*réforme du 5.03.2007*), une connaissance des process de gestion et des relations avec les juridictions compétentes...

La formation à dominante juridique et patrimoniale offre une part de pluridisciplinarité de tous les acteurs qui agissent pour le bien-être de la personne protégée et de ses intérêts (interaction entre la protection des biens et celle de la personne).

Objectifs

En partenariat avec le **Département « Personnes vulnérables » d'Olifan Group**, son but est d'offrir une formation d'excellence pour les professionnels intéressés par la dimension humaine et patrimoniale que revêt la gestion d'une personne sous protection.

Elle allie aspects théoriques et pratiques pour permettre une adaptation aux différentes situations rencontrées en présence de majeurs protégés et/ou handicapés.

L'ambition de la création du D.U. « Gestion du patrimoine de la personne protégée » est de devenir à terme la référence dans ce domaine en termes de spécialisation pour les Professionnels du patrimoine et les mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Enseignement

Ce diplôme universitaire est proposé dans le cadre de la formation initiale et continue, sur une période de **presque 6 mois**.

Les Emplois du temps tiennent compte des contraintes horaires éventuelles des étudiants engagés par ailleurs dans une activité professionnelle, la formation étant organisée sur **2 jours 1/2 à 5 jours par mois**, permettant un travail en parallèle.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires, de juge des Tutelles, de praticiens, ainsi que d'experts de la pratique tutélaire.

L'étudiant obtient le D.U. dès lors qu'il a la moyenne générale compensée entre toutes les matières des 4 unités d'enseignements.

Durée de la formation : 150 h (pas de stage prévu)

Début des Enseignements : 28 Janvier 2016

Fin des Enseignements/Examen : Juin 2016

Programme

Il se répartit en 4 Unités d'Enseignement :

- **UE1** : **Cadre juridique de la protection**, les apports de la loi du 5 mars 2007, Les mesures judiciaires de protection et la protection des biens, le mandat de protection future et la protection des biens
- **UE2** : **Technique de la gestion patrimoniale des majeurs protégés et handicapés**, gestion administrative, budgétaire et fiscale, gestion des aides sociales, contraintes de gestion du MJPM, rémunération du MJPM.
- **UE3** : **Technique de la gestion patrimoniale des majeurs protégés et handicapés**, développer des revenus pour les besoins de la personne, sécurisation de la gestion patrimoniale, préconisations patrimoniales adaptées à l'environnement tutélaire.
- **UE4** : **Technique de la gestion patrimoniale des majeurs protégés et handicapés**, la responsabilité civile du MJPM et de ses conseils, la responsabilité pénale : abus de faiblesse et abus de confiance, l'inter professionnalité au service du majeur protégé.

Le DU est une formation diplômante, avec la nécessité de satisfaire aux examens du diplôme.

